

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des
Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 8 OCTOBRE 2026

Commune
Le Mené

Le 8 octobre 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 2 octobre 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

Étaient présents (31) : BADOUAL Louissette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HINGANT Arlette, KERAUDREN Charlotte, JAFFROT Eric, LABBE Jean-Luc, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : DESORT Fabrice ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, HAMET-DEBEGUE Céline ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, LACHEVER Aedin ayant donné pouvoir à PERRIN Yvon, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à ROUILLE Daniel.

N° délibération

Était excusé (0) :

83-2026 10 8

Était absent (0) :

Monsieur Patrice Collet est désigné secrétaire de séance.

Objet :

Vérification périodique
des aires de jeux et
équipements sportifs
communaux –
attribution du marché de
prestation de service

OBJET : Vérification périodique des aires de jeux et équipements sportifs communaux – attribution du marché de prestation de service

Monsieur Eric Jaffrot, Adjoint en charge des Espaces Publics et Aménagement, rappelle au Conseil Municipal la nécessité de vérifier périodiquement les aires de jeux, équipements sportifs extérieurs et équipements sportifs intérieurs communaux.

Une consultation été lancée au mois de septembre auprès d'entreprises spécialistes de ce type de contrôle. Ce marché de prestation de service sera conclu pour une durée d'un an, reconductible trois fois (pour une durée maximale de quatre ans).

Nombre de conseillers

En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

Monsieur Jaffrot présente au Conseil Municipal les résultats de cette consultation :

SOCIETE	Equip. Sportif Intérieurs	Equip. Sportif Extérieurs	Aires de jeux	TOTAL ANNUEL HT	TOTAL ANNUEL TTC
CBR CONTRÔLE (Geneston, 44)	1 400,00 €	920,00 €	300,00 €	2 620,00 €	3 144,00 €
SPORTEST (Basse Goulaine, 44)	2 352,00 €	1 076,00 €	888,00 €	4 316,00 €	5 179,20 €
BEC CONTRÔLE (Surzur, 56)	1 398,00 €	1 335,00 €	450,00 €	3 183,00 €	3 819,60 €

Le Conseil Municipal décide de :

- retenir l'offre moins-disante de la société CBR Contrôle (Geneston), pour un montant total annuel de 2 620 € HT (3 144 € TTC) ;

- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 12 octobre 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Patrice Collet

Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416-35044 Rennes Cedex) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 16-10-2026
- et de sa publication le 16-10-2026

